

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF83

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 9

A la trente-huitième ligne de la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 15,62 » le nombre « 13,76 »

A la trente-huitième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 18,38 » le nombre « 15,14 »

A la trente-huitième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 21,14 » le nombre « 16,52 »

A la trente-huitième ligne de la septième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 23,89 » le nombre « 17,89 »

A la trente-huitième ligne de la huitième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au nombre « 26,65 » le nombre « 19,27 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire de moitié la progression des taxes sur le fioul domestique, dans un souci de maintien du pouvoir d'achat des Français, par ailleurs indispensable pour le changement d'énergie de chauffage vers une solution moins carbonée.